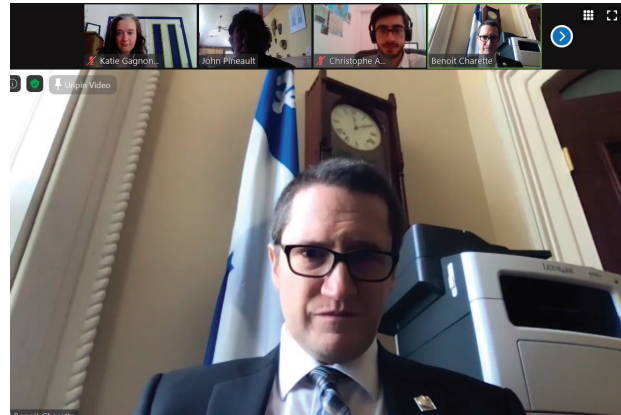


Table des partenaires de la candidature d'Anticosti pour la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (Table UNESCO Anticosti) – 2019 – en cours

La Table UNESCO Anticosti est une instance de concertation, constituée en 2019, réunissant près d'une vingtaine de partenaires. Ses membres sont des représentants des organismes promoteurs de la candidature, des Premières Nations de Ekuanitshit et de Nutashkuan, des représentants citoyens et politiques locaux et régionaux, des acteurs du secteur récréotouristique ainsi que de différents ministères (8) du gouvernement du Québec. Quatre comités de travail ont été créés afin de soutenir les travaux de la Table : 1) pour la protection et la gestion du bien potentiel, 2) pour la gouvernance, 2) pour la mise en valeur et 4) pour le financement de la candidature et du bien potentiel. Présidée conjointement par un représentant du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) et par la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, la Table UNESCO Anticosti oriente le travail du comité de pilotage pour la candidature d'Anticosti pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Une liste de recommandations a été adoptée par la Table à cette fin.



Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Table UNESCO Anticosti, 18 juin 2020.



Table UNESCO Anticosti, 18 juin 2020.

Table des partenaires de la candidature d'Anticosti pour la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (Table UNESCO Anticosti)

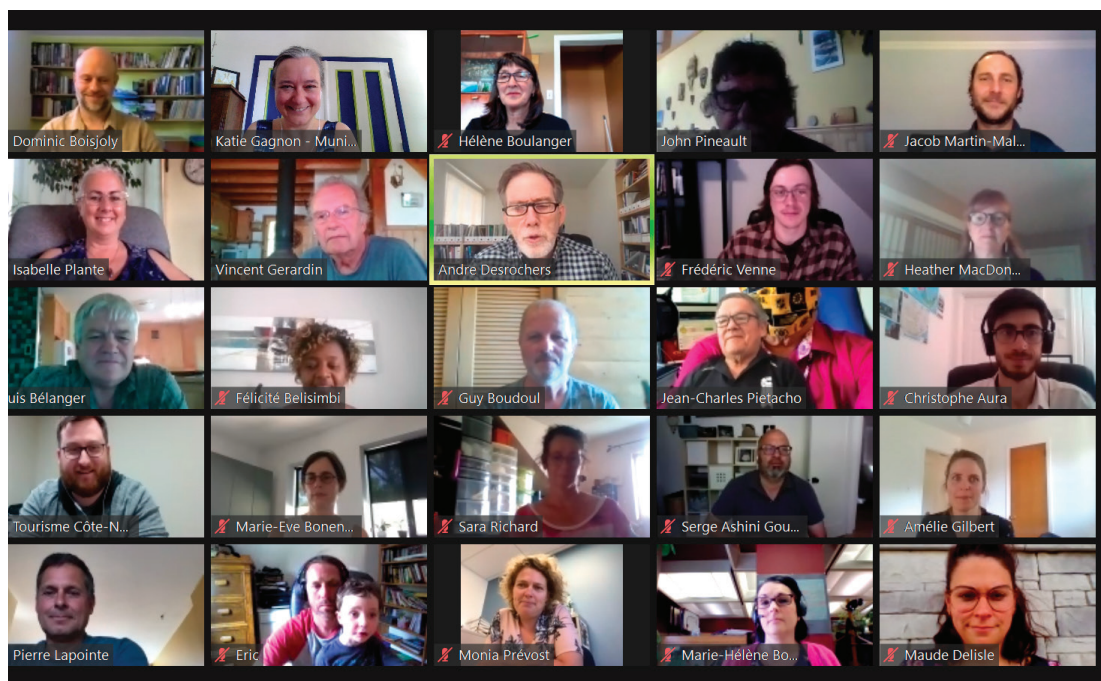


Table UNESCO Anticosti, 18 juin 2020.



Table UNESCO Anticosti, 28 novembre 2019, Port-Menier.

Composition de la table de concertation

La Table UNESCO Anticosti est une instance de concertation réunissant près d'une quarantaine de personnes, au total une vingtaine de partenaires, organismes promoteurs de la candidature, Premières Nations de Ekuanitshit et de Nutashkuan, représentants citoyens et politiques locaux et régionaux, acteurs du secteur récréotouristique ainsi que différents ministères du gouvernement du Québec.

1. Municipalité de l'Île d'Anticosti
2. MRC de Minganie
3. Tourisme Côte-Nord
4. Résident et résidente d'Anticosti.
5. Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
6. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques
7. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
8. Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles
9. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10. Ministère de la Culture et des Communications
11. Ministère du Tourisme
12. Ministère des Transports
13. Secrétariat aux affaires autochtone
14. Conseil des Innus de Ekuanitshit
15. Conseil des Innus de Nutashkuan
16. Nature Québec
17. COPTICOM
18. Pourvoirie Lac Geneviève
19. Sépaq Anticosti
20. Safari Anticosti

Comités de travail

1. Comité pour la protection et la gestion du bien potentiel
2. Comité pour la gouvernance pour le bien potentiel
3. Comité pour la mise en valeur pour le bien potentiel
4. Comité pour le financement de la candidature et du bien potentiel

Rencontres de la Table UNESCO Anticosti

Novembre 2019

Février 2020

Juin 2020

Janvier 2021

Décembre 2021

Table des partenaires de la candidature de l'Île d'Anticosti pour la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (la Table)

Proposition adoptée par la Table - à l'unanimité - le 26 janvier 2021

PROPOSITION CONCERNANT LA GOUVERNANCE

« Il est proposé que soit mis sur pied rapidement un comité de travail pour établir la structure de gouvernance de la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti en prévision du dépôt de la proposition d'inscription d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ce comité de travail sera invité à présenter le résultat de ses travaux aux membres de la Table UNESCO Anticosti au plus tard à la fin avril 2021. »

Recommandations adoptées par la Table - à l'unanimité - le 18 juin 2020

RECOMMANDATIONS PROTECTION-GESTION

1. Supporter l'adoption du Plan de conservation sommaire de la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti.
2. Instaurer un mécanisme permettant d'harmoniser la protection et la gestion du bien dans la réserve de biodiversité et le parc national d'Anticosti.
3. Mettre en place une équipe de gestion adéquate de la réserve de biodiversité projetée, suivant les standards du réseau des parcs nationaux au Québec.
4. Affecter des ressources récurrentes et stables nécessaires à la protection et à la gestion adéquate du bien dans la réserve de biodiversité.
 - Assurer un financement durable au moyen d'ententes d'opérations et d'immobilisations avec le gouvernement du Québec. Il est suggéré de s'inspirer des « Ententes de délégation avec les Inuits et les Cris » établies dans le cadre de la Loi sur les parcs.

RECOMMANDATIONS MISE EN VALEUR

5. Créer un centre d'interprétation de calibre mondial et un centre d'excellence en recherche sur la géodiversité et la biodiversité d'Anticosti (formulation telle que modifiée le 26 janvier 2021)
6. Développer et déployer les projets de mise en valeur d'Anticosti en collaboration avec tous les acteurs régionaux.
7. Améliorer l'accès à l'île d'Anticosti.
8. Se préparer rapidement à la hausse de l'achalandage touristique anticipée.
9. Affecter des ressources récurrentes et stables à la mise en valeur du bien patrimonial.

RECOMMANDATIONS GOUVERNANCE

10. Implanter un modèle de gouvernance conjointe multipartenaires.
 - Créer une « société de gestion » pour assurer une gouvernance conjointe et robuste de la réserve de biodiversité d'Anticosti. Cette société serait un organisme gouvernemental autonome créé par une loi ou un décret et jouissant d'un financement de l'État.
11. Mettre sur pied un ou des comités consultatifs qui conseilleront l'équipe de gestion.
 - S'assurer d'une gestion participative en établissant une structure de concertation et d'harmonisation. Trois instances consultatives sont suggérées : i) un comité de coordination et d'harmonisation, ii) un comité des résidents et iii) un comité d'experts.
12. Favoriser une concertation à l'échelle de l'île et développer une vision d'ensemble du site du patrimoine mondial.
 - Il est suggéré de confier ce mandat au chargé de projet ou au futur directeur de la réserve de biodiversité.